



Démission, arrêt de travail et congé

Par Joker78

Bonjour,

J'ai besoin d'aide par rapport à ma situation, je ne sais pas si vous pouvez me répondre.

Je compte envoyer à mon entreprise ma lettre de démission par recommandée, afin de mettre un terme à mon contrat de travail dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier (respect du préavis).

Or, je suis actuellement en arrêt de travail encore 1 mois, normalement le préavis ne sera pas prolongé mais ma question concerne ma semaine de congés que je suis censé prendre dans 3 semaines (qui est donc incluse dans les 1 mois de préavis).

Dans la loi, il me semble que les congés déjà posés à l'avance prolongent le préavis ? Mais qu'en est-il dans mon cas, en arrêt maladie ?

Est-ce que les congés que je n'ai pu prendre à cause de mon arrêt de travail seront payés dans mon solde tout compte ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement.